Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ENERGIE

Le secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche

Paris, le 27 MAI 2014

D14005242

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu présenter vos attentes relatives à la ligne d'équilibre du territoire Paris – Clermont-Ferrand lors de la rencontre avec mon cabinet le 4 février dernier.

Je tiens tout d'abord à vous confirmer que l'ambitieux programme de rénovation des rames de la ligne, entièrement financé par l'Etat, se poursuit. Plus de la moitié des rames ont aujourd'hui été rénovées et l'objectif d'achever le programme de rénovation en 2015 doit être tenu.

Cette rénovation accompagne les efforts d'amélioration du confort de voyage à bord des trains et en gare entrepris par l'exploitant et son autorité organisatrice depuis la signature de la convention d'exploitation de la ligne. Les efforts ont par exemple permis d'augmenter la régularité au terminus de 5,7% en trois ans.

Cette rénovation permettra également d'opérer une transition vers le nouveau matériel qui sera issu de l'appel d'offres annoncé par le précédent Premier Ministre le 9 juillet 2013. Le nouveau matériel devra répondre aux attentes des voyageurs de longue distance et sera l'occasion de concevoir une offre Intercités plus moderne et plus adaptée, avec des livraisons à compter de 2018-2019. Ce nouveau matériel pourra de plus bénéficier des premiers effets des projets qui seront issus de la déclinaison du grand plan de modernisation du réseau, actuellement à l'étude par le gestionnaire de l'infrastructure, et dont la déclinaison pour la ligne Paris-Clermont-Ferrand est en cours.

Par ailleurs, la SNCF et RFF avaient présenté à l'Etat au mois de mars 2013 un projet visant à remplacer les rames Corail par des rames TGV rénovées. Compte tenu des nombreux points d'interrogation qu'a soulevés ce dossier, il a été demandé au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) d'expertiser ce projet. Les conclusions du CGEDD ont conduit à écarter la généralisation du recours à des rames TGV rénovées. En effet, cette solution aurait conduit à mettre en œuvre un matériel quasiment aussi âgé que les voitures Corail, avec de faibles perspectives de durée de vie, et aurait en outre été pénalisée par un bilan économique fortement négatif par rapport au scénario de l'achat d'un matériel neuf. Toutefois et dans l'attente de l'arrivée du nouveau matériel, la SNCF vient de présenter à mes services un scénario technique et financier fondé sur la circulation de quelques rames TGV rénovées qui est en cours d'examen.

Monsieur Guy Chambefort
Député de l'Allier
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

L'Etat est donc déterminé à donner à cette liaison la qualité de service qu'attendent les usagers et qui participe à l'aménagement du territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à toi,

Frédéric CUVILLIER